

Luxembourg, le 30 août 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale:

« Des chercheurs américains ont constaté que le risque de contracter le zona était plus élevé chez les personnes de plus de 50 ans ayant subi une infection par le coronavirus.

En réponse à la question parlementaire 5140, les ministres ont indiqué en novembre dernier qu'un vaccin contre le zona, le "Shingrix", n'était pas disponible en quantité suffisante. Le Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses (CSMI) n'a donc pas été en mesure d'évaluer si le vaccin devait être inclus dans le plan national de vaccination.

À ce sujet, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- Le vaccin Shingrix est-il désormais disponible en quantité suffisante ?*
- Dans la négative, est-il possible de prévoir quand le vaccin sera disponible ?*
- Dans l'affirmative, un avis du CSMI a-t-il déjà été demandé pour savoir si le "Shingrix" peut être intégré dans le plan national de vaccination ?*

Le zona est provoqué par le virus varicelle-zona, qui reste généralement dans l'organisme à la suite d'une varicelle antérieure. Donc, la meilleure prévention contre le zona est la vaccination contre la varicelle.

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- Depuis quand la vaccination contre la varicelle est-elle recommandée pour les enfants au Luxembourg ?
- À ce jour, combien d'enfants ont été vaccinés contre la varicelle ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Gilles BAUM
Député



Carole HARTMANN
Députée



Gusty GRAAS
Député



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6739 du 30 août 2022 de Monsieur le Député Gilles Baum, de Madame la Députée Carole Hartmann et de Monsieur le Député Gusty Graas.

Le producteur du vaccin Shingrix vient de confirmer que le vaccin serait désormais disponible en quantité suffisante et ceci à partir du mois d'août 2022. Comme indiqué dans la réponse à la question parlementaire numéro 5140, un avis du Conseil supérieur de maladies infectieuses (CSMI) a donc été demandé à ce sujet.

Le CSMI a discuté de cette vaccination lors de ses réunions de juin, juillet et août et a rendu son avis final en date du 22 septembre 2022. A l'instar d'autres instances de pays européens (p.ex. la STIKO en Allemagne) qui ont édité des recommandations récemment, le CSMI recommande la vaccination pour les personnes de 65 ans et plus, à raison de deux injections de 2 à 6 mois d'intervalle et pour tout adulte de moins de 65 ans en cas d'immunodépression (également schéma à deux injections).

Le programme national de vaccination des adultes est un programme conjoint de la Direction de la santé et de la Caisse nationale de santé. Il comporte actuellement les vaccinations contre la grippe et contre le pneumocoque. La Direction de la santé se concertera donc prochainement avec la CNS afin d'évaluer la possibilité, notamment sur le plan financier, d'inclure ce nouveau vaccin également dans le programme national.

Le CSMI a recommandé la vaccination universelle des enfants contre la varicelle en février 2009 lors de la mise sur le marché du vaccin combiné rougeole-rubéole-oreillons-varicelle, à l'âge de 12 mois avec un rappel à l'âge entre 15 et 23 mois. Le nombre exact d'enfants vaccinés depuis lors n'est pas connu, mais la Direction de la Santé dispose des chiffres de l'enquête sur la couverture vaccinale de 2018 qui montre que 86,9% de la cohorte des enfants âgés de 25 à 30 mois au moment de l'enquête ont une protection complète (c.à.d. ont reçu les deux doses) et que 91,7% des enfants ont reçu au moins une dose de vaccin contre la varicelle.

Une nouvelle enquête de couverture vaccinale est prévue en 2023, en attendant que le carnet de vaccination électronique soit implémenté de façon généralisée permettant alors une information nettement plus précise et en temps réel sur les vaccinations reçues par la population des enfants et des adultes.

Luxembourg, le 27 septembre 2022

La Ministre de la Santé

(s.) Paulette Lenert